



INFORMATION DE VOS ELUS

CE DRSO - 28 & 29 Mars 2018

En comparaison avec l'actualité nationale : évolution du réseau, renégociation de différents accords, apparition du projet « centre de services »....l'actualité régionale apparaîtrait presque terne, quelques sujets quand même....

POINT SUR PILOTAGE RESEAU

A ce jour, la nomination des directeurs de territoire n'est pas officielle même si ceux-ci sont quasiment tous identifiés (2 assessments en cours pour la région Occitanie initiés dans d'autres régions).

Sur le périmètre de la DRSO, les 15 parcours « assesment » sont terminés pour 3 échecs.

A noter que 28,6% des managers clés (direction de territoire + managers régions) seront des femmes contre 12% précédemment. C'est déjà ça mais peut encore mieux faire.....

Quid de la suite ? Cela se précise avec les propositions, à partir d'aujourd'hui, des DIG et des managers de la DR à leurs N - 1. Puis, jusque début avril à tous les autres salariés concernés par une suppression de poste.

INCITATIONS COMMERCIALES : INFOS

En ce qui concerne les **temps partiels**, les rendez-vous par semaine sont à moduler en fonction du temps de travail.

Pour les **objectifs**, le logiciel gérant les IC étant loin d'être parfait, c'est un travail manuel à l'issue de chaque quadrimestre qui doit être effectué. Aujourd'hui par les Groupes, demain par la Région.

Enfin, dans le cadre d'une mutation d'un (e) DIA dont le poste est supprimé, la réponse de la DRSO est catégorique : Les instructions sont d'insérer sur l'imprimé de mobilité et pendant toute la durée du nouveau poste, **le maintien de la référence métier de l'ancien poste**.

BREVES

Evelyne Lamarche, trésorière du CE, nous quitte pour une retraite bien méritée. Nous la remercions du travail sérieux accompli et lui souhaitons le meilleur pour sa nouvelle vie.

Dans le cadre d'une situation logement, **les frais d'huissier sont toujours** à la charge de la banque, bien évidemment sauf lorsque le déménagement est à l'initiative du salarié.

IC : Lors du Q3, 56 agences ont obtenu des primes pour cause d'absentéisme.

Les salaires d'embauche, outre d'éventuelles gratifications pouvant se rajouter et selon les écoles et les diplômes, sont :

Bac + 3, entre 28400 et 30500€.

Bac + 4, entre 28400 et 33500€.

Bac + 5, entre 30500 et 35000€.

ECHANGER, AGIR, NEGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.irp.drso@bnpparibas.com